



Est Ensemble

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Département de la Seine-Saint-Denis
République Française

RATP

Département de la maîtrise d'ouvrage des projets
LAC VD 40 -
58 rue Roger Salengro
94724 Fontenay-sous-Bois Cedex

A l'attention de Mme Géraldine CLOPEAU

Romainville, le 28 JUL. 2015

Réf : JD/2015-720

Affaire suivie par : Julien DALIBART

01 79 64 54 77 / julien.dalibart@est-ensemble.fr

Objet : rejet d'eaux d'exhaures temporaire au réseau d'assainissement dans le cadre du prolongement de la ligne de métro 11

Madame,

Vous sollicitez, dans le cadre du prolongement de la ligne de métro 11, notre avis concernant le rejet temporaire d'eaux d'exhaures au réseau d'assainissement communautaire.

Le projet prévoit les rejets d'eaux d'exhaures suivants :

Point de raccordement au réseau	Débit de pointe	Durée du rejet	Volume total
Allée du Docteur Calmette – Les Lilas	0,1 m ³ /h	10 mois	323 m ³
Allée du Docteur Calmette – Les Lilas	10 m ³ /h	5 mois	2942 m ³
Placé du Marché – Romainville	20 m ³ /h	15 mois	143195 m ³
Rue de la Demi-Lune – Montreuil	10 m ³ /h	21 mois	8015 m ³

Nous vous faisons part de notre avis favorable à ce projet, dans la limite des débits et des volumes indiqués ci-dessus, et dans le respect des conditions prévues par le règlement du service d'assainissement communautaire.

Nous ne pouvons néanmoins nous prononcer pour le Département de Seine-Saint-Denis et le SIAAP, en charge respectivement des compétences « transport » et « traitement » des effluents.

Conformément au Code de la santé publique, ce déversement devra par ailleurs faire l'objet d'une autorisation de déversement temporaire par nos services, après avis éventuel du Département de Seine-Saint-Denis et du SIAAP.

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président Gérard COSME
Par délégation,
Le Directeur de l'eau et de l'assainissement

Nicolas LONDINSKY

Copie : Département de la Seine-Saint-Denis (DEA/SHUE) ; SIAAP